

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOYE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2020
19H30

Membres Présents : Tous les membres en exercice sauf

Membres absents excusés : CHAVAL Armonye, CHOPARD Albéric, FLEURY Dany

Membres absents non-excusés :

Secrétaire de séance : HUDELOT Bénédicte

ONF :

ANNEE 2020 : La parcelle 10 « au Geney » est vendue à la société PARISOT pour un montant de 60213.60€ TTC

Les parcelles 19-21-22-24-25 n'ont pas été vendues. Il est décidé de destiner ces parcelles en bois façonnés avec signature d'un contrat dit d'approvisionnement avec ONF

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Un devis de travaux de l'entrepris Guillet (entreprise de bûcheronnage) de 9775.00€ HT concernant les travaux d'exploitation est accepté avec un minimum de garantie de revenu à 40€/m3

(19.50€/m3 pour abattage et débardage bois d'œuvre
50.00€/h pour travaux de câblage)

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ANNEE 2021 : Une délibération est prise pour l'état d'assiette 2021. : 508 m3 en bois façonnés sur les parcelles 17 et 18 « Au Geney » avec contrat d'approvisionnement avec ONF

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CHEQUES CADEAUX CC2VV : Le Maire explique que la CC2VV a mis en place un système de chèques cadeaux destinés aux habitants qui pourront les utiliser dans les commerces locaux (exemple : pour une dépense de 40€ les personnes majeures reçoivent 60€ en retour) pour redynamiser l'économie. La CC2VV participant à hauteur de 2€/habitant, elle propose un montant de participation de 1€/habitant à la commune de Soye.

Considérant que le fonctionnement de commande par internet étant trop restrictif et que ce projet n'est pas assez abouti, (le montant alloué étant versé dans un pot commun, il ne profite donc pas directement à la population de Soye), le Conseil décide donc à l'unanimité de ne pas adhérer à celui-ci.

Délibération

POUR : 0

CONTRE : 8

ABSTENTION : 0

TAXE D'AMENAGEMENT : Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1% déjà institué depuis 2016 dans la commune (taxe urbanisme)

COMMISSION ELECTORALE : Afin de d'effectuer la réunion de commission de contrôle des listes électorales, les membres de ladite commission sont désignés comme suit :

LOMBARDET Raphaël représentant de la municipalité

DRUET Christian délégué de l'administration

MOUROT Nicole déléguée du Tribunal Judiciaire

Celle-ci se réunira prochainement

TRAVAUX DU RUISSEAU : L'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin) Saône et Doubs a établi un contrat de rivière dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). L'étude concernant les travaux du ruisseau en aval du château de Soye est achevée.

A ce stade, les travaux envisagés visent à restaurer l'ensemble des fonctionnalités du cours d'eau en prenant en considération les usages et enjeux du bassin versant.

Les techniques employées seront alors adaptées tronçon par tronçon et rechercherons toujours le meilleur compromis entre gain écologique et contraintes techniques.

Ainsi, un travail sera conduit sur la restauration de la morphologie du ruisseau et sur la continuité écologique.

Les travaux seront pris en charge par GEMAPI et la CC2VV

Pour les personnes désireuses d'avoir plus amples renseignements, le dossier est consultable en mairie

AGENT RECENSEUR : La campagne de recensement aura lieu en début d'année 2021. Après la désignation de Mme Tourtier Lucile en tant de coordonnateur communal, il convient de nommer un agent recenseur. Mme Chrétien Christine sera donc chargée de la collecte des données pour l'INSEE (AR)

QUESTIONS DIVERSES :

- **SECURISATION ENTREES DU VILLAGE** : Suite aux doléances de plusieurs citoyens quant à la vitesse excessive des automobilistes dans la commune, la municipalité décide, après avoir eu un rendez-vous

avec Mr GIL du Conseil Départemental du Doubs de procéder, dans un premier temps au comptage des véhicules aux entées de la commune

(Analyser le nombre, le gabarit des véhicules puis de la vitesse constatée)

Le compteur devrait être installé courant de l'automne en fonction de la météo, Suivant les résultats, un travail de sécurisation sera mis en place.

- **HABITATION VUILLEMIN RUE DES FAUBOURGS** : Dans un courriel à la mairie, Mr Vuillemin (19 rue des Faubourgs) demande à revoir les écoulements d'eaux pluviales dans la rue des Faubourgs. En effet, en temps de pluie celles-ci arrivent dans la maison. Proposition est fait de mettre en place un caniveau à grille devant les bordures de l'habitation. Proposition de travaux retenue à l'unanimité avec l'entreprise JSF TP.

Clôture de la séance : 22H10

DATE PROCHAIN CONSEIL JEUDI 03.12.2020

Le Maire,

François CIRESA

